



Département de la MEUSE  
Arrondissement de VERDUN  
Canton de ETAIN  
COMMUNE DE  
55210 – Hannonville sous les Côtes  
Tél. : 03.29.87.33.08  
E.mail : mairie55hannonville@gmail.com  
Site : www.mairie-hannonville.fr  
SIRET : 21550228700018

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 décembre 2023**

**Présidente** : Mme LEPRINCE Danielle  
**Secrétaire de séance** : M. CAURIER Laurent

**Présents** : M. STEIN Jérôme, M. MAZZOLA Michel, M. LEPRINCE Christophe, M. CAURIER Laurent, Mme SAYEN Annick, Mme HUMBERT Marie, Mme LEPRINCE Danielle, Mme BRIZION Virginie

**Pouvoirs** : M. BRIZION Cyril donne son pouvoir à Mme BRIZION Virginie  
Mme AUBRY Céline donne son pouvoir à M. STEIN Jérôme  
M. WALLERICH Patrice donne son pouvoir à M. CAURIER Laurent  
M. PARANT Romuald donne son pouvoir à M. LEPRINCE Christophe

**Absent** : M. ADAM Francis

Validation du compte rendu précédent, avec une remarque de Mme BRIZION Virginie (elle déplore de ne pas avoir été invitée à la commission ad hoc de recrutement de l'agent communal alors qu'elle a fait partie de la commission d'élaboration du cahier des charges), et 1 abstention de M. STEIN Jérôme.

### **Rappel de l'ordre du jour :**

1/ Décision modificative budget Assainissement créance éteinte

2/ Délibérations :

-projet Sécurisation axe Fresnes / Thillot

-Forêt : délivrance des coupes

- référent déontologie

3/ Approbation du règlement du City Stade

4/ Point sur le Longeau

5/ Organisation :

-Distribution des colis des seniors

-Distribution des galettes des rois 2024

Questions diverses

1/ Décision modificative budget Assainissement créance éteinte

Mme La Maire expose aux Conseillers qu'à la demande de la DGFIP, un vote de crédits supplémentaires doit être pris afin d'effacer une créance de 411€ sur le budget assainissement.

Le conseil municipal vote à l'unanimité : 13 voix pour (dont 5 pouvoirs).

2/ Délibérations :

**-projet Sécurisation axe Fresnes / Thillot**

Le projet de « sécurisation de l'axe rue de Thillot / rue de fresnes » notamment pour des raisons de sécurité, est représenté à la DETR. Le devis a été réajusté et présente une augmentation par rapport à 2023.

Le coût estimatif se monte à 340 0.35€ H.T/ 408 042€ T.T.C.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité : 13 pour (dont 5 pouvoirs)

**-Forêt : délivrance des coupes**

3 délibérations sont prises :

-Délivrance des coupes 4u et 17u pour les affouages

-L'attribution des bois aux affouagistes se fera sous la responsabilité des 3 garants :

Wallerich Patrice

Parant Romuald

Sayen Annick

-En l'absence d'aménagement forestier en vigueur, (en cours d'élaboration), le conseil municipal demande le martelage des parcelles 4u, 17u, 46u et 47u.

Le conseil Municipal vote à l'unanimité ces 3 délibérations : 13 pour (dont 5 pouvoirs).

Des précisions sont apportées : pour l'année 2023/2024 le prix du stère reste le même : 6€

La réunion du tirage au sort sera le 15 décembre à 18h, début des affouages le 18 décembre ; abattre et stérer jusqu'au 15 avril 2024, vidange pour le 1er octobre 2024.

**- référent déontologie**

La commune s'aligne sur le choix de la codecom.

M. Hubert FAIVRE-PIERRET est nommé en qualité de référent déontologue des élus, jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026. Au terme de cette durée, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de ses missions. A la demande du référent déontologue, il peut être mis fin à ses fonctions.

Il est précisé que M. Hubert FAIVRE-PIERRET a occupé durant plus de vingt ans des postes de direction dans des collectivités de 10 à 20 000 habitants, qu'il a été détaché durant deux ans à l'institut d'Etudes Politiques de Rennes et qu'il a assumé des fonctions d'élu municipal durant plusieurs mandats.

Le référent déontologue sera rémunéré par une indemnité de vacation dont le montant par dossier traité est fixé à 80€ net.

Cette indemnité sera versée par la commune sur la sollicitation du référent déontologue pour chaque dossier traité. Le référent déontologue pourra tenir à disposition de la commune les justificatifs des saisines. Il est précisé qu'en cas de demande de transmission des justificatifs par la collectivité, ceux-ci seront anonymisés. A cet égard, le référent déontologue se réserve le droit de rendre anonyme tout élément du dossier qu'il estime susceptible de porter atteinte au principe de confidentialité.

Le conseil Municipal vote à l'unanimité : 13 pour (dont 5 pouvoirs)

**3/ Le règlement du City Stade**

Lecture est faite. La fermeture du parc est arrivée (portail et grillage) ; attendre qu'il fasse meilleur pour l'installation ; il n'y a pas d'éclairage pour le moment, les horaires indiqués 9h-21h sont évidemment sujets à la durée du jour selon les saisons, la tranquillité des riverains doit être notre première préoccupation par rapport aux horaires.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le règlement du city Stade : 13 pour (dont 5 pouvoirs)

#### 4/ Point sur le Longeau

Le projet de bail est chez le notaire depuis octobre, à 1600€ le loyer. M. Stein estime que le dossier a trop trainé et qu'il faut maintenant régulariser la situation au plus vite. D'ailleurs il propose de faire une offre à 1500€ par mois de loyer selon le business plan des futures locataires. La maire fait savoir qu'elles ont accepté 1600€. M. Leprince n'est pas favorable à cette réduction de loyer ; il rappelle qu'il s'agit avant tout de l'argent de nos concitoyens et que nous ne pouvons en disposer à notre convenance. Suite à la discussion, la maire met au vote :

Le loyer à 1500€ : 8 pour (dont 4 pouvoirs), 4 contre (dont 1 pouvoir).

La maire va relancer le notaire dès lundi 11 décembre 2023.

Des informations sont données par M. Stein : la yourte est démontée. Il s'étonne qu'il faille un permis de construire pour installer 2 mobilhomes sur un terrain de camping. La maire précise que les lieux appelés « les Etangs du Longeau » sont soumis au PLU de la commune et qu'il n'y a jamais eu de permis d'aménager depuis 2007 (loi sur le tourisme).

M.STEIN propose de prendre un autre notaire : Maître Maud VINCENT, par exemple, les futures locataires ayant un prêt bancaire jusqu'au 31 décembre.

#### 5/ Organisation :

Distribution des colis de la codecom pour les séniors : samedi 16 décembre, 9h à la mairie, pour ceux qui sont disponibles. M. Stein organise avec la com'jeunes la distribution à la Résidence Autonomie et au lotissement du Paquis dimanche 17 décembre dans la matinée.

Distribution des galettes des rois 2024 : samedi 6 janvier 2024 si la boulangerie est OK.

Ce sera le 12 janvier après midi à l'EHPAD.

#### Questions diverses

- Salle des jeunes : la maire précise à M. Stein que s'il veut bénéficier de la subvention du département, il faut faire faire les travaux par un artisan plutôt que par l'agent communal. Marie Humbert suggère de demander à M. Arrougé, artisan au village, pour changer le sol.
- Labélisation ville sportive : M. Stein demande où en est le dossier suite à la délibération prise en janvier. la maire répond que le délai imparti était trop court, surtout pour un dossier complexe et qu'elle va le remettre en route.
- Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat : la maire explique qu'elle ne l'a pas mis à l'ordre du jour de ce conseil mais que ce sera pour le suivant sachant que le délai proposé court jusque fin juin.
- MF Construction est intervenu à l'église, le trou est réparé.
- La maire fait part d'une demande d'un habitant signalant la mauvaise visibilité au carrefour rue sentier des jardins/route de Wadonville, la commission voirie est priée d'examiner le problème. De même pour la route de Doncourt au niveau de la ferme, la visibilité est mauvaise.

Lever de la séance à 22H30

Le secrétaire de séance

